

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-12

L'an deux mil vingt-trois

Le six avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mme LAURENT, Mme PIERRÉ, M. PETITJEAN

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 30 mars 2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances, qui donne lecture de l'exposé suivant : En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le Juge Administratif. Les écritures des comptes de gestion 2022 de la commune peuvent être récapitulées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 404 240,93	1 405 842,16	2 810 083,09
Titres de recette émis (b)	584 519,16	1 038 790,49	1 623 317,65
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	584 519,16	1 038 790,49	1 623 317,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 404 240,93	1 405 842,16	2 810 083,09
Mandats émis (f)	256 555,57	825 090,58	1 081 646,15
Annulations de mandats (g)		23 807,54	23 807,54
Depenses nettes (h = f - g)	256 555,57	801 283,04	1 057 838,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	327 963,59	237 515,45	565 479,04
(h - d) Déficit			

BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	402 848,00	387 182,83	790 031,83
Titres de recette émis (b)	402 848,91	377 191,37	780 040,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	402 848,91	377 191,37	780 040,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	318 066,64	373 148,86	691 215,50
Mandats émis (f)	101 879,97	367 938,19	469 818,16
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	101 879,97	367 938,19	469 818,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	300 968,94	9 253,18	310 222,12
(h - d) Déficit			

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-124 819,37		327 963,59		203 144,22
Fonctionnement	443 353,74		237 515,45		680 869,19
TOTAL I	318 534,37		565 479,04		884 013,41
II - Budgets des services à caractère administratif 33001-LOCAUX COM SERVICES					
Investissement	-42 186,67		300 968,94		258 782,27
Fonctionnement	53 229,50	42 186,67	9 253,18		20 296,01
Sous-Total	11 042,83	42 186,67	310 222,12		279 078,28
TOTAL II	11 042,83	42 186,67	310 222,12		279 078,28
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	329 577,20	42 186,67	875 701,16		1 163 091,69

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation des comptes de gestion,

- Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Vu les comptes de gestion du budget communal 2022 dressés par Monsieur le Trésorier Municipal,
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures les résultats 2021, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe « Locaux Commerciaux ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



